



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

### FICHE DE POSTE

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)**

**N° BIEP DE DIFFUSION (en cas de republication) :**

**Intitulé du poste (F/H) :** Adjoint au chef du département « pédagogie ».

**Catégorie statutaire : A**  
**Corps :**  
**Groupe RIFSEEP**

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** Formation éducation tout au long de la vie.

**Emploi(s) Type :**

#### Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris  
209 avenue Jean-Jaurès  
75019 Paris

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan. En outre, on y dispense un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie) et techniques (métiers du son) qui s'y rattachent. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeurs et anciens élèves le positionnent parmi les plus attractifs au monde.

Le Conservatoire s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

Le Conservatoire est membre de l'alliance IN.TUNE Europe, projet d'Université européenne réunissant 8 établissements d'enseignement supérieur qui affichent une stratégie commune de long terme pour former un campus inter-universités où étudiant·e·s, enseignant·e·s et agent·e·s travailleront sur un mode transnational et transdisciplinaire.

#### Contexte général :

Le département « Pédagogie » déploie toute une palette de formations aux métiers de l'enseignement musical, de l'initiation jusqu'à la spécialisation la plus poussée et à l'encadrement de structures d'enseignement. Il est structuré en plusieurs niveaux :

- Le module d'Initiation à la pédagogie, que doivent suivre les étudiant·e·s préparant un diplôme de 2ème cycle d'Interprète de la musique et d'Ecriture (à l'exception des étudiant·e·s préparant un DE), consiste en une semaine de cours et ateliers ;
- La formation au diplôme d'État (DE) de professeur de musique ;
- La formation au certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de de professeur de musique,

délivré par la voie de la formation initiale, de la formation continue et par validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

- La formation au certificat d'aptitude (CA) de directeur d'établissement d'enseignement artistique délivré par la voie de la formation initiale, de la formation continue et par validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Le cycle supérieur de formation musicale (CSFM).

### **Missions et activités principales :**

L'adjoint·e au chef de département « Pédagogie » appuie l'action du chef de département et contribue, sous son autorité, au fonctionnement du département et à ses partenariats.

Dans ce cadre, il·elle :

- Contribue à la définition et à la mise en œuvre du projet pédagogique du département, dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire ;
- Représente le chef de département dans des jurys de concours ou d'examens ;
- Représente le département aux côtés du chef de département ou en son absence auprès des institutions partenaires ;
- Participe, au titre du Conservatoire, aux travaux de l'Université européenne In Tune.

Il·elle est par ailleurs plus spécifiquement en charge de la relation du département « Pédagogie » avec les terrains d'exercice professionnel des artistes-enseignant·e·s. A ce titre, il·elle est particulièrement appelé·e à exercer les missions suivantes.

#### **1- Coordination et suivi des actions de terrain prévues par les cursus**

Sous l'autorité du chef de département et en lien fonctionnel avec les chargé·e·s de scolarité dédié·e·s, l'adjoint·e au chef de département « Pédagogie » :

- Suit les projets artistiques de terrain (cursus CA) :
  - Accompagnement des étudiant·e·s dans la conception et la réalisation de leur projet : animation du séminaire de présentation de la pédagogie de projet, validation des projets attribution des tuteurs de projet, validation des projets, suivi des échéances de réalisation ;
  - Coordination des tuteur·rice·s de projets ;
  - Relations avec les structures d'accueil : établissement de conventions, développement des partenariats nationaux et internationaux.
  - Tutorat de certains projets
- Suit les stages de de terrain (cursus DE et CA) :
  - Réception et validation des propositions de stage faites par les étudiant·e·s ;
  - Encadrement et coordination des tuteur·rice·s de stage ;
  - Relations avec les directeur·rice·s des conservatoires accueillant les stages ;
  - En appui du chef de département, contribution au suivi pédagogique des étudiant·e·s et aux visites de terrain.
- Participe à l'encadrement des « médiations en concert » (cursus DE)

#### **2- Structuration et développement de l'offre de formation continue du département, notamment pour le CA de directeur**

En délégation du chef de département et en lien fonctionnel avec la·le·les chargé·e·s de scolarité dédié·e·s, l'adjoint·e au chef de département « Pédagogie » :

- Pilote le cursus menant au CA de directeur, sous le régime de la formation professionnelle continue :

- Contribution à la définition du parcours d'étude, en lien avec le chef de département ;
- Supervision de la mise en œuvre du parcours d'étude et garantie de son adaptation au cadre de la formation continue ;
- Identification, sollicitation et coordination des intervenant·e·s ;
- Suivi pédagogique des étudiant·e·s – stagiaires, en relation avec les enseignant·e·s ;
- Pilotage de l'organisation des concours d'entrée, des examens de contrôle et de fin d'études, constitution des jurys, commande et validation des sujets d'épreuves, présidence de jurys.

- Pilote des actions de formation professionnelle continue destinées aux professionnel·les de l'enseignement artistique spécialisé :
- Veille sur l'actualité de l'enseignement artistique spécialisé initial et identification des besoins de formation rencontrés sur le terrain ;
  - Conseil aux professionnel·le·s de l'enseignement artistique spécialisé dans leur projet de formation continue ou de VAE ;
  - Conception d'actions de formation continue : 1° de nature à favoriser la diplomation des professionnel·le·s (modules à destination des candidat·e·s en VAE partielle, notamment) ; 2° de nature à favoriser l'insertion professionnelle des diplômé·e·s (préparation aux concours de titularisation de la fonction publique territoriale, par exemple).
- Conseille le chef de département pour l'adaptation des cursus au cadre spécifique de la formation continue, aux fins de favoriser leur développement.

Pour réaliser ces missions, l'adjoint·e au chef de département « Pédagogie » travaille autant que nécessaire en relation fonctionnelle :

- Avec la chargée de mission Formation continue/VAE, en charge, au sein de la Direction de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle (DVEIP), du suivi administratif des actions de FC et de VAE du Conservatoire : apport des contributions pédagogiques nécessaires à ce suivi administratif ; identification partagée des marges d'adaptation des cursus au cadre administratif de la formation continue ; apport d'une expertise disciplinaire pour favoriser la conception et à la mise en œuvre de sessions de VAE pour les CA de professeur et de directeur ;
- Avec le Conservatoire augmenté : partage auprès de la filiale des besoins du Conservatoire en termes de formation continue à distance, dans le domaine de la pédagogie musicale ; expertise relative aux formations conçues par la filiale pour les professionnel·le·s de l'enseignement artistique spécialisé et aux ressources hébergées sur le Learning Hub, destinées à, et alimentées par, ces mêmes professionnel·le·s.

### **3- Contribution à la valorisation et à l'évolution des pratiques pédagogiques au sein du Conservatoire**

Sous l'autorité du chef de département et en lien avec le directeur des études musicales, l'adjoint·e au chef du département « Pédagogie » :

- Contribue à la formation continue du personnel pédagogique du Conservatoire, en lien avec le Service des ressources humaines et du dialogue social :
- Identification des besoins ;
  - Proposition d'actions de formation continue et de dispositifs adaptés.
- Veille, au niveau national et international, sur les innovations pédagogiques dans le champ de l'enseignement supérieur artistique : dispositifs d'enseignement, modalités d'évaluation des étudiant·e·s, dispositifs d'évaluation des enseignements, etc.
- Imagine la manière dont ces pratiques peuvent ou non inspirer des évolutions pédagogiques pertinentes au sein du Conservatoire.

## Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié - pratique - maîtrise - expert)

### Compétences techniques :

- Connaissance approfondie de l'enseignement artistique initial et supérieur, de ses acteurs et de ses dispositifs (expert).
- Maîtrise du réseau des établissements d'enseignement spécialisé (notamment à Paris et en Île-de-France) et de ses dynamiques partenariales (expert).
- Excellente connaissance des textes cadres et référentiels réglementaires relatifs à l'enseignement spécialisé et supérieur artistique (expert).
- Bonne connaissance des dispositifs de formation continue, de leurs enjeux et de leurs cadres réglementaires (maîtrise).
- Maîtrise des outils informatiques et numériques (logiciels de scolarité, bases de données, outils collaboratifs) et capacité à en exploiter les données à des fins d'analyse et de pilotage (maîtrise).
- Capacité à analyser et synthétiser des données pédagogiques, administratives et stratégiques pour éclairer la décision (expert).
- Excellentes capacités rédactionnelles et de communication écrite, notamment pour la production de notes d'analyse, bilans et documents de cadrage (expert).
- Maîtrise de l'anglais parlé et écrit, permettant la communication et la collaboration internationale (maîtrise).

### Savoir-faire

- Concevoir, coordonner et évaluer des dispositifs de formation et projets pédagogiques en lien avec les orientations stratégiques de l'établissement (expert).
- Piloter ou superviser des processus administratifs et pédagogiques complexes (concours, examens, partenariats, conventions) en garantissant leur conformité réglementaire (expert).
- Produire, exploiter et valoriser des tableaux de bord et indicateurs pour le suivi des activités pédagogiques et administratives (maîtrise).
- Représenter le service ou l'établissement dans des instances internes et externes, auprès des partenaires institutionnels ou professionnels (expert).
- Développer des coopérations avec les réseaux d'enseignement, les structures culturelles et les collectivités (maîtrise).
- Anticiper les besoins, formuler des propositions d'évolution organisationnelle et pédagogique (expert).

### Savoir-être (compétences comportementales)

- Sens de la concertation et capacité à fédérer autour de projets communs (expert).
- Haute exigence de rigueur et d'éthique professionnelle, notamment dans la gestion des informations et la représentation institutionnelle (expert).
- Loyauté envers la chaîne hiérarchique et alignement avec les orientations stratégiques de l'établissement (expert).
- Capacité d'écoute, d'analyse et de médiation, favorisant un dialogue constructif entre les acteurs (expert).
- Esprit d'initiative, d'innovation et de synthèse (maîtrise).
- Sens affirmé du service public et engagement dans la promotion des valeurs d'équité, d'ouverture et de transmission (expert).

### Environnement professionnel :

Liaison hiérarchique : L'adjointe·e au chef de département « Pédagogie » est placé·e sous l'autorité du chef de département.

Liaisons fonctionnelles :

- avec les enseignant·e·s du département ;
- avec les chargé·e·s de scolarité du département ;
- avec la chargée de mission Formation continue / VAE (DVEIP) ;
- avec l'ensemble des directions, services et départements du Conservatoire.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

#### Perspectives d'évolution :

#### Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Ce poste demande une disponibilité d'horaire forte sur certaines périodes.

Présence nécessaire à certaines activités hors du conservatoire.

#### Profil du candidat recherché (le cas échéant) :

- Diplôme supérieur en musique et/ou en pédagogie musicale
- Expérience confirmée de directeur·rice / de membre de l'équipe de direction d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé

#### Qui contacter ?

**Informations : Pour tout renseignement contacter, Monsieur Jean-Paul Despax, chef du Département de pédagogie, ou Monsieur Jean-Claire Vançon, Directeur des études musicales.**

**Envos des candidatures : Le dossier de candidature (CV+ lettre de motivation) est à adresser à l'adresse [recrutement@cnsmdp.fr](mailto:recrutement@cnsmdp.fr) en copie à [jpdespax@cnsmdp.fr](mailto:jpdespax@cnsmdp.fr) et en indiquant en objet le poste pour lequel vous nous écrivez.**

#### Modalités de recrutement

Les candidatures seront examinées collégialement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : décembre 2025